



Bulletin Officiel

N° 4234 Lundi 19 Novembre 2012

— 17^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES**COMMUNIQUE DE PRESSE**

CESSION DU BLOC D'ACTIONS DE LA SOCIETE 'ENNAKL AUTOMOBILES 2-3

COMMUNIQUE DU CMF

REPRISE DE LA COTATION DE LA SOCIETE ENNAKL AUTOMOBILES 3

AVIS DES SOCIETES**COMMUNIQUE**

VISA DE PROSPECTUS

THEEMAR INVESTMENT FUND 4

AVIS DES SOCIETES**CHANGEMENT DE DIRIGEANTS**

SICAV BNA 5

INDICATEURS DE GESTION TRIMESTRIELS

FCC BIAT-CREDIMMO1 6-7

FCC BIAT-CREDIMMO2 8-9

AUGMENTATION DE CAPITAL

ARAB TUNISIAN LEASE- ATL- 10-13

COURBE DES TAUX 14**VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM** 15-16**ANNEXE I**

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 30 – 09 – 2012

SICAV BNA

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

ENNAKL AUTOMOBILES SA

Siège social : Zone Industrielle Charguia II -1080 Tunis-

Cession du bloc d'actions de la société ENNAKL Automobiles

Dans le cadre de la cession du bloc d'actions, représentant 60% du capital d'ENNAKL Automobiles, et détenu par l'Etat Tunisien telle que décidée, le 05 avril 2012, par la Commission Nationale de Gestion d'Avoirs et des Fonds Objets de Confiscation ou de Récupération en Faveur de l'Etat créée par le Décret-loi n°2011-68 du 14 juillet 2011, un processus, en 2 étapes, d'appel à la concurrence a été lancé le 30 juillet 2012.

Etape1 : Appel à manifestation d'intérêt : cette étape de présélection a permis d'arrêter une liste d'investisseurs potentiels selon des critères techniques prédéfinis en collaboration avec le groupe Volkswagen.

Trois investisseurs ont été retenus à l'issue de cette première phase :

1. Consortium HBG Holding
2. Consortium Momentum
3. Consortium Parenin/Poulina

Etape 2: La phase d'offre financière : Le prix seul déterminant

A l'issue de la période de due Diligence, les candidats ont été invités à formuler leurs offres financières.

Une commission d'ouverture et de dépouillement s'est tenue au Ministère des Finances le 16 novembre 2012 à 15h00. Trois offres financières ont été présentées et ouvertes séance tenante, en présence des 3 candidats retenus, comme détaillé ci-dessous :

Rang	Candidats	Prix MDT	Prix de l'action (en DT)
1	Parenin/Poulina	231,300	12,850
2	Momentum	218,000	12,111
3	HBG Holding	143,100	7,950

Sur cette base, la Commission d'Ouverture des plis a décidé de proposer à la Commission Nationale de Gestion d'Avoirs et des Fonds Objets de Confiscation ou de Récupération en faveur de l'Etat Tunisien, de retenir l'offre du consortium Parenin/Poulina et de le déclarer adjudicataire provisoire.

- Suite -

Cette opération a été qualifiée de succès par l'Etat Tunisien. Par ailleurs, Le groupe Volkswagen a exprimé sa satisfaction et s'est déclaré enthousiaste à travailler avec le nouvel acquéreur. Même satisfaction exprimée par le personnel d'Ennakl face à un investisseur qui s'est engagée à respecter les accords récemment conclus au sujet des revendications sociales et à maintenir la Direction actuelle.

Créé en 1902, PARENIN est concessionnaire des engins Caterpillar, Atlas Copco et John Deere. La société est une filiale d'Amen Group fondé par la famille Ben Yedder et contrôlé par la société mère PGI-Holding. Le groupe est présent dans 5 pôles d'activité et compte une cinquantaine de sociétés.

Poulina Group Holding, a été fondé par Abdelwaheb Ben Ayed en 1967, il comptait au 31/12/2011, 100 sociétés. Le groupe est présent dans plusieurs secteurs d'activité : immobilier, emballage, produits de grande consommation,....

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2012 - AS - 1433

COMMUNIQUE DU CMF

Suite à la publication par la société ENNAKL AUTOMOBILES du communiqué de presse ci-dessus, la cotation du titre ENNAKL AUTOMOBILES reprendra le mardi 20 novembre 2012.

2012 - AC - 66

COMMUNIQUE

VISA DE PROSPECTUS

Theemar Investment Fund

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure simplifiée
régi par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

Agrément du CMF N° 44-2012 du 13 septembre 2012

Il est porté à la connaissance du public que le Conseil du Marché Financier a accordé son visa en date du 13 novembre 2012 au prospectus d'émission du Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure simplifiée **Theemar Investment Fund**.

« **Theemar Investment Fund** » présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination :	Theemar Investment Fund
Siège social :	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
Forme juridique :	Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure simplifiée
Législation applicable :	Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001
Montant du fonds :	50 000 000 dinars divisé en 5 000 parts de 10 000 dinars chacune
Date d'agrément :	13 septembre 2012
Promoteurs :	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES North Africa (UGFS-NA) et Al Baraka Bank Tunisia (Al Baraka)
Gestionnaire :	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES North Africa (UGFS-NA)
Dépositaire :	Al Baraka Bank Tunisia (Al Baraka)
Distributeur :	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES North Africa (UGFS-NA)

AVIS DES SOCIETES

CHANGEMENT DE DIRIGEANTS

SICAV BNA

Société d'investissement à capital variable
Agrément du Ministre des Finances du 02 Août 1993
Siège Social : Rue Hédi Nouria- Tunis

SICAV BNA informe ses actionnaires et le public que suivant procès verbaux enregistrés le 09 novembre 2012 à la recette des finances le Lac-Tunis, le conseil d'administration réuni, respectivement, le 6 octobre 2011 et le 24 Juillet 2012, a décidé de nommer Monsieur Mahmoud BARAKET en qualité de Directeur Général de la SICAV en remplacement de Monsieur Ammar TLILI et Madame NAHLA RIAHI en qualité de Président du Conseil de la SICAV en remplacement de Monsieur Mohamed BERRAIES.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS DE GESTION TRIMESTRIELS

FCC BIAT-CREDIMMO1

LES INDICATEURS DE GESTION TRIMESTRIELS DE LA PERIODE

ALLANT DU 01-07-2012 AU 30-09-2012

A. L'Evolution mensuelle du Remboursement Anticipé

Mois de référence	Échéances		Total en dinars	Taux RAT
	Principal	Intérêts Nets		
juillet-12	0,000	0,000	0,000	0,00%
août-12	0,000	0,000	0,000	0,00%
septembre-12	77 894,469	176,426	78 070,895	0,68%
TOTAL	77 894,469	176,426	78 070,895	

B. Le défaut de paiement

Montant cumulé des impayés

Montant Cumulé des impayés		Total en Dinars	Taux des impayés
Principal	Intérêts		
24 487,677	5 402,330	29 890,007	0,26%

C. Le Montant des commissions supportées par le fonds au cours de la période du 01.07.2012 au 30.09.2012

Bénéficiaires	Taux de rémunération	CRD en début de période	Montant hors taxe en Dinars
Société de gestion	0,40%	12 114 926,235	12 249,537
Recouvreur	0,40%	12 114 926,235	12 249,537
Dépositaire	0,05%	12 114 926,235	1 531,192
TOTAL			26 030,265

D. Les sommes momentanément placées pour le compte du fonds au 30.09.2012

(le compte d'accueil)

Désignation du Titre	Quantité	Montant Pied de Coupon	intérêts courus à l'achat Bruts	intérêts courus de détention bruts	Valeur à ce jour
ETA 5% Octobre 2015	33	32 524,800	1 396,849	203,425	34 125,074
ETA 5,25% Mars 2016	219	212 889,900	5 733,000	724,500	219 347,400
TOTAL					253 472,474

(le compte de réserve)

Désignation du Titre	Quantité	Montant net placé
BTZC OCT 2016	2151	1 500 107,400
TOTAL		1 500 107,400

- Suite -

E. Mise en œuvre des garanties

Année	Mois de échéance	Observations
2008	31/07/2008	Mise en jeu de garantie réelle
	31/08/2008	Mise en jeu de garantie réelle Récupération partielle
	30/09/2008	
	30/11/2008	Mise en jeu de garantie réelle
2009	30/06/2009	Mise en jeu de garantie réelle
	31/08/2009	
	30/09/2009	Récupération partielle
2010	31/07/2010	Mise en jeu de garantie réelle Récupération partielle
	31/10/2010	Mise en jeu de garantie réelle
2011	31/07/2011	Mise en jeu de garantie réelle
	31/07/2011	
	31/07/2011	
	31/07/2011	
	30/09/2011	Récupération totale
	31/12/2011	Mise en jeu de garantie réelle
2012	30/04/2012	Mise en jeu de garantie réelle
	30/09/2012	Mise en jeu de garantie réelle

AVIS DES SOCIETES

FCC BIAT-CREDIMMO 2

LES INDICATEURS DE GESTION TRIMESTRIELS DE LA PERIODE

ALLANT DU 01-07-2012 AU 30-09-2012

A. L'Evolution mensuelle du Remboursement Anticipé

Mois de référence	Échéances		Total en dinars	Taux RAT
	Principal	Intérêts Nets		
juillet-12	79 395,990	169,375	79 565,365	0,42%
août-12	77 782,023	175,297	77 957,320	0,42%
septembre-12	88 435,370	243,822	88 679,192	0,49%
TOTAL	245 613,383	588,494	246 201,877	

B. Le défaut de paiement

Montant cumulé des impayés

Montant Cumulé des impayés		Total en Dinars	Taux des impayés
Principal	Intérêts		
38 812,118	11 552,897	50 365,015	0,28%

C. Le Montant des commissions supportés par le fonds au cours de la période du 01.07.2012 au 30.09.2012

Bénéficiaires	Taux de rémunération	CRD en début de période	Montant hors taxe en Dinars
Société de gestion	0,40%	19 252 895,427	19 466,816
Recouvreur	0,40%	19 252 895,427	19 466,816
Dépositaire	0,05%	19 252 895,427	2 433,352
TOTAL			41 366,985

D. Les sommes momentanément placées pour le compte du fonds au 30.09.2011

(le compte d'accueil)

Désignation du Titre	Quantité	Montant Pied de Coupon	intérêts courus à l'achat Bruts	intérêts courus de détention bruts	Valeur à ce jour
ETA 5% Octobre 2015	11	10 841,600	465,616	67,808	11 375,024
ETA 5,25% Mars 2016	84	81 656,400	2 198,959	277,890	84 133,249
ETA 5,25% Mars 2016	694	675 539,600	18 467,055	1 996,438	696 003,093
TOTAL					791 511,366

(le compte de réserve)

Désignation du Titre	Quantité	Montant net placé
BTZC OCT 2016	1022	750 699,880
TOTAL		750 699,880

- Suite -

E. Mise en œuvre des garanties

Année	Mois de échéance	Observations
2008	31/10/2008	Mise en jeu de garantie réelle Récupération partielle
	31/12/2008	Mise en jeu de garantie réelle
2009	31/03/2009	Mise en jeu de garantie réelle
	31/08/2009	Mise en jeu de garantie réelle Récupération partielle
	31/10/2009	Mise en jeu de garantie réelle Récupération partielle
2010	31/01/2010	Mise en jeu de garantie réelle
	31/03/2010	
	30/09/2010	
	30/11/2010	Arrangement à l'amiable Récupération partielle
2011	30/04/2011	Mise en jeu de garantie réelle
	31/05/2011	Récupération totale
	31/08/2011	Mise en jeu de garantie réelle
	31/08/2011	
	30/11/2011	Garantie en attente de mise en jeu
2012	31/01/2012	Garantie en attente de mise en jeu
	30/04/2012	
	31/05/2012	
	31/05/2012	
	30/06/2012	
	30/09/2012	

AVIS DES SOCIETES

Augmentation de capital

VISAS du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

ARAB TUNISIAN LEASE- ATL-

Ennour Building – centre urbain nord 1082 Mahrajène.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'ATL réunie le 30/06/2012 a décidé d'augmenter le capital social de la société de 8MD pour le porter de 17MD à 25MD en deux opérations simultanées comme suit :

- Augmentation de capital par incorporation de réserves d'un montant de 2 000 000D et l'émission de 2 000 000 actions de nominal 1D, à raison de deux (2) actions nouvelles gratuites pour dix sept (17) actions anciennes ;
- Augmentation de capital en numéraire d'un montant de 6 000 000D par l'émission de 6 000 000 actions de nominal 1D et au prix d'émission de 3D, soit une prime d'émission de 2D, à raison de six (6) actions nouvelles à souscrire en numéraire pour (17) actions anciennes.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a conféré au niveau de sa 1^{ère} résolution tous les pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser l'augmentation de capital, d'en fixer les modalités et d'en constater la réalisation.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration du 30/08/2012 a fixé la date de jouissance des nouvelles actions à émettre, soit le 1^{er} janvier 2013 et a délégué au Président Directeur Général de la société le pouvoir de procéder à toutes les formalités légales pour la réalisation de l'augmentation de capital.

Caractéristiques de l'émission :

Le capital social sera augmenté de 8MD réparti comme suit :

- 2MD par incorporation de réserves et par émission de 2 000 000 actions nouvelles gratuites ;
- 6MD par souscription en numéraire et émission de 6 000 000 actions nouvelles.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

Augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites :

➤ Montant :

Le capital social sera augmenté par l'incorporation de 2MD, à prélever sur les réserves de la société et la création de 2 000 000 actions nouvelles à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires.

➤ Droit d'attribution :

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires et/ou cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison de deux (2) actions gratuites pour dix sept (17) actions anciennes.

Augmentation de capital par souscription en numéraire :

Conjointement à l'émission d'actions par incorporation de réserves, le capital social sera augmenté de 6MD par la création de 6 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire.

➤ Prix d'émission :

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 3D, soit 1D de valeur nominale et 2D de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées du montant nominal et de la prime d'émission lors de la souscription.

➤ Droit préférentiel de souscription :

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires des droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice du droit préférentiel de souscription s'effectue de la manière suivante :

- Suite -

- **A titre irréductible :** à raison de six (6) actions nouvelles pour dix sept (17) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. ATL ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible :** en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible.
Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercé à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription :

La souscription aux actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible et ce du 26/11/2012 au 14/12/2012 inclus¹

Etablissements domiciliataires :

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société ATL exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 3D, soit 1D représentant la valeur nominale de l'action et 2D représentant la valeur de la prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restitués sans intérêts, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de la STICODEVAM.

Le jour de dénouement de l'augmentation de capital en numéraire, la STICODEVAM créditera le compte indisponible n°01 013 054 1192 0012 79 27 ouvert sur les livres de l'ATB – Agence Charguia.

Modalités de souscription et règlement livraison des titres contre espèces :

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le 14/12/2012 à 17H à BNA Capitaux, en qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté – IAM–.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par l'IAM), via l'Espace Adhérent de la STICODEVAM et

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 14/12/2012 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire sera effectué, via la compensation interbancaire de la STICODEVAM, à une date qui sera précisée par un avis de la STICODEVAM.

Modalités et délais de délivrance des titres:

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre d'actions détenues délivrée par l'ATL et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement :

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires et/ou cessionnaires de droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les actions nouvelles gratuites (2 000 000 actions) et les actions nouvelles souscrites (6 000 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du 1er janvier 2013.

Cotation en Bourse :

Cotation en Bourse des actions anciennes :

Les 17 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de l'ATL inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du 26/11/2012, droits de souscription et droits d'attribution détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles gratuites :

Les 2 000 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le 26/11/2012, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2012, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites

Les 6 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la mise en paiement des dividendes de l'exercice 2012, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription et des droits d'attribution

Les négociations en bourse des droits d'attribution commenceront à partir du 26/11/2012.

Les négociations en bourse des droits de souscription auront lieu du 26/11/2012 au 14/12/2012 inclus¹

Il est précisé qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Prise en charge par le STICODEVAM :

Les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « TN0004700472 » à partir du 26/11/2012.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 14/12/2012 sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Les droits de souscription seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « TN0004700456 » durant la période de souscription préférentielle, soit du 26/11/2012 au 14/12/2012 inclus¹.

Les actions nouvelles gratuites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « TN0004700480 » à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le 26/11/2012.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « TN0004700464 » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, la STICODEVAM assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse.

Un document de référence enregistré par le CMF le 09/11/2012 sous le numéro 12-010 et une note d'opération relative à la présente émission visée par le Conseil du Marché Financier le 09/11/2012 sous le numéro 12-792 seront mis à la disposition du public sans frais auprès de la société « ATL », de BNA-Capitaux intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, de tous les intermédiaires en Bourse, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 19 NOVEMBRE 2012

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,208%		
TN0008002586	BTC 52 SEMAINES 27/11/2012		4,210%	
TN0008002594	BTC 52 SEMAINES 25/12/2012		4,217%	
TN0008002602	BTC 52 SEMAINES 15/01/2013		4,223%	
TN0008002644	BTC 52 SEMAINES 19/02/2013		4,232%	
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,237%	1 002,056
TN0008002669	BTC 52 SEMAINES 19/03/2013		4,240%	
TN0008002685	BTC 52 SEMAINES 24/04/2013		4,249%	
TN0008002701	BTC 52 SEMAINES 21/05/2013		4,257%	
TN0008002727	BTC 52 SEMAINES 18/06/2013		4,264%	
TN0008002743	BTC 52 SEMAINES 16/07/2013		4,272%	
TN0008002784	BTC 52 SEMAINES 24/09/2013		4,290%	
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,295%	1 015,371
TN0008002792	BTC 52 SEMAINES 22/10/2013		4,298%	
TN0008002800	BTC 52 SEMAINES 26/11/2013	4,307%		
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,545%	1 038,820
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,692%	1 054,346
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,061%	1 039,367
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"	5,480%		987,337
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,575%	989,990
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,710%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,882%	1 033,817
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,170%		967,415
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,174%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,181%	964,823
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,263%	1 043,682
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,270%		951,708

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2011	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	139,456	142,997	143,030		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,243	12,559	12,562		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,254	1,290	1,291		
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	33,855	34,917	34,926		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	46,265	47,541	47,550		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	161,841	173,206	173,189		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	553,356	593,399	593,361		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	132,650	138,077	137,910		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,190	128,084	128,037		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	115,695	118,725	118,686		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,779	116,283	116,255		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	94,632	95,016	94,986		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	152,627	145,044	145,047		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,790	108,353	108,344		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,658	107,042	107,052		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 288,506	1 338,963	1 337,445		
17	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT *	AXIS GESTION	05/02/04	2 229,791	2 354,378	2 349,947		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	106,792	110,323	110,141		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	110,906	107,259	106,843		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	121,415	123,813	123,579		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 186,909	1 219,334	1 218,756		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	124,072	137,217	136,569		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,796	16,172	16,130		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 792,770	6 039,137	6 036,156		
25	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	-	5 000,000	5 000,000		
26	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15/01/08	6 641,348	6 809,425	6 811,202		
27	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,217	2,365	2,356		
28	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,845	1,973	1,970		
29	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,131	1,276	1,273		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL
				Date de paiement	Montant			
SICAV OBLIGATAIRES								
30	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	15/05/12	3,845	107,705	106,736	106,764
31	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	10/04/12	3,670	104,453	103,743	103,757
32	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	03/04/12	3,916	105,332	104,829	104,857
33	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	10/05/12	4,444	103,098	101,978	102,000
34	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	07/05/12	3,986	103,394	102,685	102,715
35	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	29/05/12	3,786	107,215	106,221	106,244
36	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/12	3,881	103,772	103,188	103,228
37	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	19/04/12	3,918	103,897	103,134	103,163
38	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	19/04/12	3,841	104,077	103,567	103,598
39	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	31/05/12	3,462	105,536	104,970	104,999
40	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	31/05/12	4,343	102,558	101,179	101,206
41	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	15/03/12	3,960	104,185	103,450	103,481
42	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/12	3,422	103,891	103,307	103,335
43	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/10/98	30/05/12	3,588	106,625	105,993	106,022
44	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	17/04/12	3,763	105,870	105,009	105,036
45	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/12	3,137	102,845	102,045	102,071
46	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/12	3,552	102,760	101,941	101,968
47	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	28/05/12	3,625	104,226	103,782	103,811
48	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	28/05/12	3,885	102,393	101,912	101,942
49	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	09/05/12	3,356	103,270	102,933	102,960
50	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/12	2,837	103,752	103,680	103,708
51	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/12	3,931	102,538	101,819	101,850
52	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	25/04/12	3,766	104,231	103,403	103,429
53	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/12	3,274	104,650	104,107	104,133
54	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	01/06/12	3,369	102,003	101,517	101,545

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
55	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/12	0,397	10,514	10,413	10,416
56	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	22/05/12	3,915	103,618	102,869	102,898
57	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	2,731	102,703	103,013	103,042
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
58	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	3,938	101,539	100,593	100,658
SICAV MIXTES								
59	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	15/05/12	1,023	75,203	73,513	73,510
60	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	2,267	147,820	158,120	158,117
61	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	22,396	1 463,682	1569,767	1569,730
62	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	19/04/12	2,423	113,852	114,733	114,749
63	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	19/04/12	1,641	115,394	114,747	114,752
64	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	28/05/12	0,828	91,299	94,866	94,919
65	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/03/12	0,386	16,380	16,933	16,935
66	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	27/03/12	3,898	273,836	277,463	277,462
67	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	18/05/12	1,417	46,324	42,978	42,978
68	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/12	5,701	2 354,600	2 603,652	2 603,530
69	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/12	1,467	79,795	82,547	82,546
70	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	15/05/12	1,309	58,215	59,924	59,927
71	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	01/06/12	1,215	101,727	102,137	102,133
72	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	01/06/12	1,424	112,003	114,688	114,694
73	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	104,614	107,281	107,263
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/12	0,288	11,729	11,640	11,641
75	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/12	0,207	12,678	12,671	12,671
76	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	16,937	16,192	16,190
77	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/12	0,325	16,905	16,421	16,419
78	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/12	0,167	12,027	12,841	12,841
79	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,142	10,922	10,922
80	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,126	10,645	10,645
81	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,133	10,700	10,701
82	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	1,975	125,099	129,643	129,638
83	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	2,252	124,029	128,718	128,715
84	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/12	0,032	10,196	11,229	11,228
85	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/12	0,640	117,513	118,456	118,442
86	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	25/05/12	0,181	19,772	20,959	20,958
87	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	101,513	92,431	92,413
88	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	102,065	93,077	93,065
89	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	-	-	-	98,554	98,565
90	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	-	101,648	101,632
91	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	-	100,688	100,680
92	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	-	100,639	100,630
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
93	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	11/04/12	2,860	98,979	100,241	99,924
94	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	11/04/12	1,540	106,970	116,816	116,152
95	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	19/04/12	3,066	142,370	143,805	143,606
96	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	31/05/12	0,048	10,736	11,500	11,438
97	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	1,316	115,406	123,341	122,918
98	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	2,626	115,213	118,498	118,512
99	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,257	102,389	106,367	106,148
100	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	101,337	105,135	104,686
101	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,526	182,341	191,484	191,478
102	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,935	163,739	167,058	167,099
103	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	3,732	142,390	144,712	144,672
104	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	21/05/12	64,642	9 931,269	10 471,753	10 463,397
105	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	195,636	223,447	222,618
106	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	135,391	147,470	147,074
107	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 499,251	1 623,282	1 617,804
108	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,083	116,520	116,418
109	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	97,771	95,646	95,648
110	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	115,135	122,361	121,780
111	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/12	115,372	10 118,317	9 738,822	9 696,002

* Initialement dénommé FCP AXIS CAPITAL PROTEGE

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériésPrix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en susLe Président du CMF
Mr. Salah EssayelIMPRIMERIE
du
CMF

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

SICAV BNA**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2012****AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ÉTATS FINANCIERS ARRETES
AU 30 SEPTEMBRE 2012**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 6 avril 2012 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV BNA, comprenant le bilan au 30 septembre 2012, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du Commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la SICAV BNA au 30 septembre 2012, ainsi que des résultats de ses opérations et des variations de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV BNA des normes prudentielles prévues par l'article 2 et l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. Nous n'avons pas relevé de dérogations à ces textes.

Tunis, le 22 octobre 2012

Le commissaire aux comptes :

PI Générale d'Expertise & de Management

Abderrazak GABSI

BILAN**(Montants exprimés en dinars)**

		Notes	30-sept-12	30-sept-11	31-déc-11
ACTIF	Portefeuille-titres :	3.1	2 344 729	2 010 344	2 124 271
	- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		2 344 729	2 010 344	1 994 556
	- Titres OPCVM		-	-	129 715
	Placements monétaires et disponibilités :		506 822	519 343	525 729
	- Placements à terme		-	517 256	525 091
	- Disponibilités		506 822	2 087	638
	Débiteurs divers		3 371	-	-
	TOTAL ACTIF		2 854 922	2 529 687	2 650 000
PASSIF	Opérateurs créditeurs	3.2	10 416	8 878	9 097
	Autres créditeurs divers	3.3	16 977	9 509	10 389
	Total passif		27 393	18 387	19 486
ACTIF NET	Capital		2 799 013	2 469 552	2 606 704
	Capital en nominal :	3.4	2 914 700	2 892 600	2 875 400
	- Capital début de période		2 875 400	3 403 100	3 403 100
	- Émission en nominal		880 800	2 341 300	2 767 000
	- Rachat en nominal		-841 500	-2 851 800	-3 294 700
	Sommes non distribuables :	3.5	-115 687	-423 048	-268 696
	- Des exercices antérieurs		-268 696	-110 926	-110 926
	- De l'exercice en cours		153 009	-312 122	-157 770
	Sommes distribuables :		28 516	41 748	23 810
	- Sommes distribuables de l'exercice en cours	3.6	28 515	41 734	23 797
	- Report à nouveau		1	14	13
	Actif net		2 827 529	2 511 300	2 630 514
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 854 922	2 529 687	2 650 000

ÉTAT DE RÉSULTAT		Période du	Période du	Période du	Période du	Exercice clos le
(Montants exprimés en dinars)	Notes	01/07 au 30/09/2012	01/01 au 30/09/2012	01/07 au 30/09/2011	01/01 au 30/09/2011	31 décembre 2011
Revenus du portefeuille-titres :	4.1	63 956	87 199	55 017	91 099	91 848
- Dividendes des actions		63 956	79 871	53 647	89 729	90 479
- Revenus des titres OPCVM		-	7 328	1 370	1 370	1 369
Revenus des placements à terme	4.2	528	5 115	3 324	13 551	16 727
Total des revenus des placements		64 484	92 314	58 341	104 650	108 575
Charges de gestion des placements	4.3	-10 416	-30 024	-8 929	-26 805	-35 900
Revenus nets des placements		54 068	62 290	49 412	77 845	72 675
Autres charges d'exploitation	4.4	-12 001	-35 546	-11 922	-35 323	-47 193
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		42 067	26 744	37 490	42 522	25 482
Régularisation du résultat d'exploitation		913	1 771	-1 182	-789	-1 685
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE		42 980	28 515	36 309	41 734	23 797
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-913	-1 771	1 182	789	1 685
Variation des plus (ou moins) values potentiell sur titres		-34 785	250 639	277 066	-83 502	2 347
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		3 789	-88 376	-244 949	-217 069	-152 496
Frais de négociation		-944	-5 800	-4 632	-6 189	-9 556
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLES		-31 940	156 463	27 485	-306 760	-159 705
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE	4.5	10 127	183 207	64 975	-264 238	-134 223

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET		Période du 01/07 au 30/09/2012	Période du 01/01 au 30/09/2012	Période du 01/07 au 30/09/2011	Période du 01/01 au 30/09/2011	Exercice clos le 31 décembre 2011
(Montants exprimés en dinars)						
VARIATION DE L'ACTIF NET						
RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	Résultat d'exploitation	42 067	26 744	37 490	42 522	25 482
	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-34 785	250 639	277 066	-83 502	2 347
	Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	3 789	-88 376	-244 949	-217 069	-152 496
	Frais de négociation	-944	-5 800	-4 632	-6 189	-9 556
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES						
	Distribution de dividendes		-23 808	-	-25 693	-25 693
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL						
	Souscriptions :					
	- Capital	134 100	880 800	698 000	2 341 300	2 767 000
	- Régularisation des sommes non distribuables	1 557	-45 862	-107 206	-382 399	-427 815
	- Régularisation des sommes distribuables	969	-3 027	9 637	973	5 663
	Rachats :					
	- Capital	-5 000	-841 500	-862 200	-2 851 800	-3 294 700
	- Régularisation des sommes non distribuables	41	42 408	135 248	377 038	429 750
	- Régularisation des sommes distribuables	-56	4 798	-10 819	-1 766	-7 352
VARIATION DE L'ACTIF NET		141 738	197 016	-72 365	-806 585	-687 371
ACTIF NET						
	En début de période	2 685 792	2 630 514	2 583 665	3 317 885	3 317 885
	En fin de période	2 827 529	2 827 529	2 511 300	2 511 300	2 630 514
NOMBRE D'ACTIONS						
	En début de période	27 856	28 754	30 568	34 031	34 031
	En fin de période	29 147	29 147	28 926	28 926	28 754
VALEUR LIQUIDATIVE						
	En début de période	96,416	91,483	84,521	97,495	97,495
	En fin de période	97,009	97,009	86,818	86,818	91,483
TAUX DE RENDEMENT		0,62%	6,95%	2,72%	-10,18%	-5,39%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS RELATIFS AU 3ème TRIMESTRE 2012

NOTE N°1 : PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

La SICAV BNA est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances le 2 août 1993 et a été créée officiellement le 4 novembre 1993.

La SICAV BNA a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV BNA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts...) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La BNA CAPITAUX, intermédiaire en bourse, assure la gestion du portefeuille de la SICAV BNA ; la Banque Nationale Agricole (BNA) est le dépositaire de ses actifs.

Le siège de la SICAV BNA est à la rue Hédi Nouira 1001 - Tunis.

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES,

BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les états financiers trimestriels de la SICAV BNA, arrêtés au 30 septembre 2012, sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises en Tunisie, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NCT 16, *Présentation des états financiers des OPCVM* et NCT 17, *Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM*.

Les états financiers comportent :

- le bilan,
- l'état de résultat,
- l'état de variation de l'actif net, et
- les notes aux états financiers.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2. Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la côte et à leur juste valeur pour les titres non admis à la côte. La valeur du marché correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative. La différence par rapport à la valeur comptable antérieure constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et aussi comme composante du résultat net de la période.

3. Évaluation des placements monétaires

Ces titres sont évalués à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

4. Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3-NOTES RELATIVES AU BILAN

NOTE N°3.1 : PORTEFEUILLE-TITRES

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Valeur au 30/09/2012	Plus ou moins- valeurs potentielles	% de l'actif net	% du capital de l'émetteur
Actions cotées :		2 353 349	2 344 673	-8 675	82,923	-
- ARTES	23 000	240 819	216 223	-24 596	7,647	0,001
- ATL	7 000	35 204	35 196	-8	1,245	0,000
- BNA	17 000	214 136	165 750	-48 386	5,862	0,001
- BT	8 700	99 422	108 741	9 320	3,846	0,000
- BTE (ADP)	8 000	228 552	222 304	-6 248	7,862	0,008
- CARTAGECEMENT	50 000	191 630	194 100	2 470	6,865	0,000
- CIMBIZ	10 000	115 000	77 000	-38 000	2,723	0,000
- ESSOUKNA	4 323	23 438	47 121	23 683	1,666	0,001
- ENNAKL	20 000	224 713	264 920	40 207	9,369	0,001
- POULINA	25 000	219 187	195 000	-24 187	6,896	0,000
- SFBT	17 270	184 445	237 981	53 536	8,417	0,000
- SIMPAR	1 608	79 430	106 218	26 788	3,757	0,002
- SOMOCER	11 000	42 600	32 857	-9 743	1,162	0,000
- SOPAT	12 500	57 150	46 125	-11 025	1,631	0,001
- SOTUVER	13 890	100 067	135 636	35 569	4,797	0,001
- TELNET HOLDING	25 000	234 120	201 200	-32 920	7,116	0,002
- TUNISRE	6 000	63 438	58 302	-5 136	2,062	0,000
Droits :		248	55	-193	0,002	-
- ABDA381/27	2	1	4	3	-	
- SITSDS	5 000	200	50	-150	0,002	0,050
- TJDSO	4 500	45	-	-45	-	0,028
- TRDA1/15	3	2	1	-1	-	-
Total en Dinars		2 353 597	2 344 729	-8 868	82,925	-

NOTE N°3.2 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

	30 septembre 2012	30 septembre 2011	31 décembre 2011
Gestionnaire (BNA Capitaux)	10 119	8 633	8 799
Dépositaire (BNA)	297	245	298
Total en Dinars	10 416	8 878	9 097

NOTE N°3.3 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

	30 septembre 2012	30 septembre 2011	31 décembre 2011
Commissaire aux comptes	6 708	6 702	8 960
Conseil du Marché Financier (CMF)	223	195	215
Rachat en bourse	-	-	-
Autres (personnel...)	10 048	2 612	1 214
Total en Dinars	16 977	9 509	10 389

NOTE N°3.4 : CAPITAL

	30 septembre 2012	30 septembre 2011	31 décembre 2011
Capital début de période :			
- Montant	2 875 400	3 403 100	3 403 100
- Nombre de titres	28 754	34 031	34 031
- Nombre d'actionnaires	150	162	162
Souscriptions réalisées :			
- Montant	880 800	2 341 300	2 767 000
- Nombre de titres	8 808	23 413	27 670
Rachats effectués :			
- Montant	-841 500	-2 851 800	-3 294 700
- Nombre de titres	8 415	28 518	32 947

Capital fin de période :

- Montant	2 914 700	2 892 600	2 875 400
- Nombre de titres	29 147	28 926	28 754
- Nombre d'actionnaires	148	152	150

NOTE N°3.5 : SOMMES NON DISTRIBUABLES

	30 septembre 2012	30 septembre 2011	31 décembre 2011
Sommes non distribuables des exercices antérieurs :	-268 696	-110 926	-110 926
- Résultat non distribuable exercice clos	-110 926	-347 591	-347 591
- Emission en primes d'émission de la période antérieure	-427 815	103 753	103 753
- Rachat en primes d'émission de la période antérieure	429 750	-366 907	-366 907
- Résultat non distribuable de la période antérieure	-159 705	499 819	499 819
Sommes non distribuables de la période en cours :	153 009	-312 122	-157 770
- Résultat non distribuable de la période en cours	156 463	-306 760	-159 705
- Émission en primes d'émission de la période en cours	-45 862	-382 399	-427 815
- Rachat en primes d'émission de la période en cours	42 408	377 038	429 750
Total en Dinars	-115 687	-423 048	-268 696

NOTE N°3.6 : SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE

	30 septembre 2012	30 septembre 2011	31 décembre 2011
Résultat d'exploitation	26 744	42 522	25 482
Régularisation lors des souscriptions d'actions	- 3 027	964	5 651
Régularisation lors des rachats d'actions	4 798	-1 752	-7 336
Total en Dinars	28 515	41 734	23 797

4-NOTES RELATIVES À L'ÉTAT DE RÉSULTAT

NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

	Période du 01/07 au 30/09/2012	Période du 01/07 au 30/09/2011	Exercice clos le 31 décembre 2011
Dividendes des actions	63 956	53 647	90 479
Revenus des titres OPCVM	-	1 370	1 369
Total en Dinars	63 956	55 017	91 848

NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS À TERME

	Période du 01/07 au 30/09/2012	Période du 01/07 au 30/09/2011	Exercice clos le 31 décembre 2011
Revenus du compte placement BNA	528	3 324	16 727
Total en Dinars	528	3 324	16 727

NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Période du 01/07 au 30/09/2012	Période du 01/07 au 30/09/2011	Exercice clos le 31 décembre 2011
Rémunération du gestionnaire	10 119	8 632	34 720
Rémunération du dépositaire	297	297	1 180
Total en Dinars	10 416	8 929	35 900

NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Période du 01/07 au 30/09/2012	Période du 01/07 au 30/09/2011	Exercice clos le 31 décembre 2011
Primes et indemnités	4 525	4 537	18 000
Jetons de présence	3 371	3 413	13 540

Redevance CMF	723	617	2 480
Honoraires	2 252	2 258	8 960
Autres	1 130	1 098	4 213
Total en Dinars	12 001	11 922	47 193

NOTE N°4.5 : RÉSULTAT DE LA PÉRIODE

	Période du 01/07 au 30/09/2012	Période du 01/07 au 30/09/2011	Exercice clos le 31 décembre 2011
Résultat d'exploitation	42 067	37 490	25 482
Résultat non distribuable (*)	-31 940	27 485	-159 705
Total en Dinars	10 127	64 975	-134 223

(*) Le résultat non distribuable de la période s'analyse comme suit :

	Période du 01/07 au 30/09/2012	Période du 01/07 au 30/09/2011	Exercice clos le 31 décembre 2011
Variation des plus ou moins-values potentielles	-34 785	277 066	2 347
Plus ou moins-values réalisées	3 789	-244 949	-152 496
Frais de négociation	-944	-4 632	-9 556
Total en Dinars	-31 940	27 485	-159 705

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2012

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 SEPTEMBRE 2012

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires de la société POS pour la période allant du 1^{er} juillet au 30 septembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 481.776.761 DT et un résultat de la période de 4.457.010 DT.

I. – Rapport sur les états financiers intermédiaires :

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société Placement Obligataire SICAV (POS), comprenant le bilan au 30 septembre 2012, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit

Fondement de notre conclusion avec réserve

Antérieurement à 2012, la procédure de mise en paiement des dividendes détachés des actions émises par la société POS, prévoyait, annuellement l'ouverture d'un compte courant bancaire spécifique auprès des guichets du dépositaire et dédié à cet effet. Chacun des différents comptes ouverts est alimenté par le montant global des dividendes devenus exigibles au titre des sommes distribuables relatives à l'exercice comptable concerné par la distribution. Les différents paiements effectués au profit des bénéficiaires au titre de leurs droits aux dividendes transitent, ensuite, par chacun des comptes bancaires concernés. Par ailleurs, la même procédure mettait à la charge des différentes agences du réseau de la banque l'obligation de transmettre au dépositaire, par fax, les pièces de débit correspondant à toute opération de règlement desdits dividendes à des fins de contrôle.

En raison de l'indisponibilité, chez le gestionnaire, de la plupart des avis d'opérations, les mouvements opérés sur les comptes bancaires susvisés n'ont donné lieu à aucune imputation dans les livres comptables de la société POS. En conséquence, les soldes desdits comptes ne figurent pas au bilan de la société arrêté au 30 septembre 2012 et ce au même titre que la dette corrélative correspondant aux dividendes restant à payer à la même date.

Nous n'avons pas été en mesure, pour le même motif, de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés pour nous assurer du montant des avoirs et des dettes qui auraient dû être enregistrés au bilan de la société POS au 30 septembre 2012. En conséquence, nous n'avons pas été en mesure de déterminer les ajustements qui étaient nécessaires.

Dans l'hypothèse où les mouvements précités auraient été comptabilisés par référence aux seuls relevés des comptes bancaires susvisés et en considérant la neutralité de toute erreur ou omission qui aurait pu, le cas échéant, être commise au niveau de la banque, les postes de disponibilités à l'actif et des autres créiteurs divers au passif seraient majorés à hauteur de 549.973 DT et ce sans aucune incidence sur l'actif net. Toujours, sous la même hypothèse, les liquidités et quasi-liquidités, constituées de disponibilités et de placements en comptes à terme, représenteraient au 30 septembre 2012 une quote-part de 19,87% de l'actif corrigé sur cette base contre 19,78% de l'actif du bilan publié.

Conclusion avec réserve :

Sur la base de notre examen limité, et sous réserves des incidences de la situation décrite ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société POS arrêtés au 30 septembre 2012, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

La valeur comptable des placements en valeurs mobilières émises par la Banque Nationale Agricole (B.N.A) sous forme d'obligations et de certificats de dépôts s'élève, au 30 septembre 2012, à **94.058.265 DT**, représentant ainsi une quote-part de **19,52% de l'actif** de la société POS, soit 9,52% au delà du seuil de 10% autorisé par **l'article 29 du code des organismes de placement collectif**.

Tunis, le 29 Octobre 2012

Le commissaire aux comptes :

P/Financial Auditing & Consulting

Mohamed Neji HERGLI

BILAN
Arrêté au 30 Septembre 2012
(exprimé en Dinars Tunisiens)

		<u>Au 30 Septembre</u>		<u>Au 31 décembre</u>
		<u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>2011</u>
ACTIF				
Portefeuille-titres	4	<u>365 433 745</u>	<u>318 952 949</u>	<u>362 974 239</u>
Obligations		184 142 512	165 305 696	183 117 885
BTA		125 054 867	101 779 830	126 587 444
BTZc		30 366 064	28 735 368	29 135 285
FCC		1 260 148	2 367 898	2 024 342
OPCVM		24 610 154	20 764 158	22 109 285
Placements monétaires et disponibilités	5	<u>115 503 830</u>	<u>184 854 932</u>	<u>155 624 097</u>
Placements monétaires		106 198 430	97 276 352	74 926 262
Placements à terme		-	87 577 336	80 696 913
Disponibilités		9 305 399	1 245	922
Créances d'exploitation	6	<u>839 186</u>	<u>0</u>	<u>238 224</u>
Intérêts à recevoir		238 986	-	238 224
Titres de créances échus		600 200	-	-
TOTAL ACTIF		481 776 761	503 807 881	518 836 561
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	578 419	569 268	622 608
Autres créditeurs divers	8	459 416	188 209	3 025 199
Total passif		1 037 834	757 477	3 647 807
ACTIF NET				
Capital	9	<u>467 419 857</u>	<u>488 354 315</u>	<u>495 921 912</u>
Sommes distribuables		<u>13 319 069</u>	<u>14 696 090</u>	<u>19 266 842</u>
de la période	10	13 316 001	14 694 451	19 265 179
de l'exercice clos		-	-	-
Report à nouveau		3 069	1 638	1 663
Total actif net		480 738 927	503 050 404	515 188 754
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		481 776 761	503 807 881	518 836 561

ETAT DE RESULTAT
Période close le 30 Septembre 2012
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	Période du 01/07 au 30/09/2012	Période du 01/01 au 30/09/2012	Période du 01/07 au 30/09/2011	Période du 01/01 au 30/09/2011	Période du 01/01 au 31/12/2011
Revenus du portefeuille-titres	11	<u>4 067 580</u>	<u>12 960 184</u>	<u>3 659 619</u>	<u>11 410 380</u>	<u>15 090 004</u>
Revenus des obligations		1 949 090	5 798 839	1 824 362	5 528 427	7 263 168
Revenus des BTA et BTZc		2 104 773	6 243 567	1 808 394	5 080 388	7 007 772
Revenus des OPCVM & FCC		13 717	917 778	26 863	801 564	819 064
Revenus des placements monétaires	12	<u>929 531</u>	<u>2 469 166</u>	<u>832 827</u>	<u>1 269 488</u>	<u>2 246 362</u>
Revenus des placements à terme	13	<u>62</u>	<u>800 848</u>	<u>608 018</u>	<u>2 873 326</u>	<u>3 433 009</u>
Total des revenus de placement		4 997 174	16 230 198	5 100 464	15 553 194	20 769 375
Charges de gestion des placements	14	(578 419)	(1 794 356)	(569 268)	(1 636 895)	(2 259 503)
REVENU NET DES PLACEMENTS		4 418 755	14 435 842	4 531 196	13 916 299	18 509 872
Autres charges d'exploitation	15	(150 180)	(466 933)	(149 807)	(432 802)	(593 801)
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 268 574	13 968 909	4 381 389	13 483 497	17 916 071
Régularisation du résultat d'exploitation		(396 016)	(652 908)	972 932	1 210 954	1 349 108
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		3 872 559	13 316 001	5 354 321	14 694 451	19 265 179
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		396 016	652 908	(972 932)	(1 210 954)	(1 349 108)
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		188 442	(265 321)	143 201	(281 149)	(127 476)
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		(6)	(42 361)	-	-	-
Frais de négociation de titres		-	-	-	-	(5)
RESULTAT DE LA PERIODE		4 457 010	13 661 227	4 524 590	13 202 348	17 788 589

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période close le 30 Septembre 2012
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Période du 01/07 au 30/09/2012	Période du 01/01 au 30/09/2012	Période du 01/07 au 30/09/2011	Période du 01/01 au 30/09/2011	Période du 01/01 au 31/12/2011
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION					
Résultat d'exploitation	4 268 574	13 968 909	4 381 389	13 483 497	17 916 071
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	188 442	(265 321)	143 201	(281 149)	(127 476)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(6)	(42 361)	-	-	-
Frais de négociation de titres	-	-	-	-	(5)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(19 263 588)	-	(16 214 670)	(16 214 670)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL					
Souscriptions					
Capital	85 908 900	402 248 400	93 291 200	288 174 400	394 006 700
Régularisation des sommes non distribuables	(143 462)	(451 714)	(123 468)	(260 604)	(372 273)
Régularisation des sommes distribuables	2 105 236	5 457 222	2 403 800	4 404 263	8 019 020
Rachats					
Capital	(102 305 000)	(430 484 100)	(56 171 200)	(204 915 000)	(303 321 400)
Régularisation des sommes non distribuables	171 360	493 042	74 933	190 468	290 166
Régularisation des sommes distribuables	(2 501 359)	(6 110 315)	(1 430 744)	(3 193 031)	(6 669 608)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(12 307 315)	(34 449 827)	42 569 112	81 388 175	93 526 525
ACTIF NET					
En début de période	493 046 242	515 188 754	460 481 293	421 662 229	421 662 229
En fin de période	480 738 927	480 738 927	503 050 404	503 050 404	515 188 754
NOMBRE D' ACTIONS					
En début de période	4 845 167	4 963 563	4 518 104	4 056 710	4 056 710
En fin de période	4 681 206	4 681 206	4 889 304	4 889 304	4 963 563
VALEUR LIQUIDATIVE					
En début de période	101,760	103,794	101,919	103,941	103,941
En fin de période	102,695	102,695	102,887	102,887	103,794
TAUX DE RENDEMENT	3,66%	3,58%	3,77%	3,79%	3,70%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

Placement Obligataire SICAV est une société d'investissement à capital variable, de distribution obligatoire, régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée à l'initiative de la Banque Nationale Agricole et a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 17 Décembre 1996.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres de Placement Obligataire SICAV est assurée par la société BNA Capitaux.

La Banque Nationale Agricole a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, Placement Obligataire SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2012, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les éléments inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des composantes du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres est composé d'obligations, de titres émis par l'Etat (BTA, BTZc,...), de titres d'OPCVM et de titres de FCC.

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatées au bilan pour le montant net de retenues à la source.

Les intérêts sur les placements en obligations, en titres émis par l'Etat et en titres de FCC ainsi que ceux relatifs aux placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, en date d'arrêté :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.
- au prix d'acquisition lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES :

Ce poste totalise, au 30 Septembre 2012, la somme de 365.433.745 DT contre 318.952.949 DT au 30 Septembre 2011 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 30/09/2012	% actif net	% actif
I- OBLIGATIONS		<u>180 806 023</u>	<u>3 336 489</u>	<u>184 142 512</u>	<u>38,30%</u>	<u>38,22%</u>
Tunisie Leasing 2007-1	15 000	300 000	11 892	311 892	0,06%	0,06%
Tunisie Leasing 2007-2	15 000	300 000	10 524	310 524	0,06%	0,06%
Tunisie Leasing 2008-1	15 000	300 000	3 972	303 972	0,06%	0,06%
Tunisie Leasing 2008-2	15 000	600 000	26 340	626 340	0,13%	0,13%
Tunisie Leasing 2008-3	10 000	400 000	14 096	414 096	0,09%	0,09%
Tunisie Leasing 2009-1	7 500	300 000	9 102	309 102	0,06%	0,06%
Tunisie Leasing 2009-2	9 250	555 000	11 596	566 596	0,12%	0,12%
Tunisie Leasing 2010-1	20 000	1 200 000	16 448	1 216 448	0,25%	0,25%
Tunisie Leasing 2010-2	30 000	2 400 000	89 952	2 489 952	0,52%	0,52%
Tunisie Leasing 2011-1	30 000	2 400 000	34 176	2 434 176	0,51%	0,51%
Tunisie Leasing 2011-2	30 000	3 000 000	131 880	3 131 880	0,65%	0,65%
Tunisie Leasing 2011-3	40 000	4 000 000	125 824	4 125 824	0,86%	0,86%
Tunisie Leasing 2012-1	20 000	2 000 000	34 240	2 034 240	0,42%	0,42%
Tunisie Leasing Subordonné 2009	15 000	600 000	372	600 372	0,12%	0,12%
Tunisie Leasing Subordonné 2010	20 050	1 604 000	34 678	1 638 678	0,34%	0,34%
AB 2008/15A	10 000	733 320	13 896	747 216	0,16%	0,16%
AB 2008/20A	30 000	2 400 000	48 984	2 448 984	0,51%	0,51%
AB 2009/15A	60 000	4 799 400	432	4 799 832	1,00%	1,00%
AB 2010	30 000	2 599 884	7 656	2 607 540	0,54%	0,54%
AIL2007	10 000	200 000	8 688	208 688	0,04%	0,04%
AIL2008	10 000	200 000	32	200 032	0,04%	0,04%
AIL2009-1	7 000	280 000	8 792	288 792	0,06%	0,06%
AIL2010-1	15 000	900 000	18 228	918 228	0,19%	0,19%
AIL2011-1	20 000	1 600 000	31 456	1 631 456	0,34%	0,34%
AIL 2012-1	30 000	3 000 000	54 840	3 054 840	0,64%	0,63%
AMEN BANK 2007	20 000	1 000 000	24 096	1 024 096	0,21%	0,21%
AMEN BANK 2011-1	50 000	4 500 000	3 000	4 503 000	0,94%	0,93%
AMEN BANK 2012	20 000	2 000 000	3 840	2 003 840	0,42%	0,42%
ATB 2007/1	50 000	4 000 000	61 960	4 061 960	0,84%	0,84%
ATB SUB 2009	50 000	4 375 000	54 360	4 429 360	0,92%	0,92%
ATL 2006/1	27 000	540 000	8 316	548 316	0,11%	0,11%
ATL 2008/1	30 000	600 000	10 608	610 608	0,13%	0,13%
ATL 2008/SUBOR	15 000	1 500 000	9 204	1 509 204	0,31%	0,31%
ATL 2009	30 000	1 200 000	21 552	1 221 552	0,25%	0,25%
ATL 2009/2	19 000	1 520 000	851	1 520 851	0,32%	0,32%
ATL 2009/3	30 000	1 800 000	44 568	1 844 568	0,38%	0,38%
ATL 2010-1	75 000	4 500 000	27 420	4 527 420	0,94%	0,94%

ATL 2010-2	35 500	3 550 000	95 935	3 645 935	0,76%	0,76%
ATL 2011	30 000	3 000 000	94 680	3 094 680	0,64%	0,64%
ATL 2012-1	30 000	3 000 000	49 728	3 049 728	0,63%	0,63%
BH 2007	70 000	4 200 000	128 464	4 328 464	0,90%	0,90%
BH 2009	60 000	6 000 000	154 368	6 154 368	1,28%	1,28%
BNA SUB 2009	50 000	3 999 500	83 800	4 083 300	0,85%	0,85%
BTE 2009	41 100	2 877 000	5 294	2 882 294	0,60%	0,60%
BTE 2010 CAT A 10 ANS	40 000	3 200 000	5 120	3 205 120	0,67%	0,67%
BTE 2010 CAT B 20 ANS	10 000	900 000	1 616	901 616	0,19%	0,19%
BTE 2011 CAT B 20 ANS	25 000	2 500 000	80 260	2 580 260	0,54%	0,54%
BTE 2011 CAT A 7 ANS	27 500	2 750 000	67 518	2 817 518	0,59%	0,58%
BTK 2009	50 000	4 333 139	88 360	4 421 499	0,92%	0,92%
BTK 2012	50 000	5 000 000	27 478	5 027 478	1,05%	1,04%
CIL 2005/1	15 000	300 000	16 200	316 200	0,07%	0,07%
CIL 2007/1	15 000	300 000	11 256	311 256	0,06%	0,06%
CIL 2007/2	15 000	300 000	9 468	309 468	0,06%	0,06%
CIL 2008 SUB	10 000	1 000 000	41 200	1 041 200	0,22%	0,22%
CIL 2008/1	15 000	300 000	1 416	301 416	0,06%	0,06%
CIL 2009/1	5 000	200 000	1 760	201 760	0,04%	0,04%
CIL 2009/1 TMM+1	5 000	200 000	1 432	201 432	0,04%	0,04%
CIL 2009/2	10 000	400 000	592	400 592	0,08%	0,08%
CIL 2009/3	18 000	1 080 000	30 485	1 110 485	0,23%	0,23%
CIL 2010/1	20 000	1 200 000	8 704	1 208 704	0,25%	0,25%
CIL 2010/2	30 000	2 400 000	93 888	2 493 888	0,52%	0,52%
CIL 2011/1	30 250	2 420 000	51 377	2 471 377	0,51%	0,51%
CIL 2012/1	20 000	2 000 000	48 656	2 048 656	0,43%	0,43%
MEUBLATEX 2008	10 000	800 000	3 216	803 216	0,17%	0,17%
MEUBLATEX 2010 TRB	100	10 000	187	10 187	0,00%	0,00%
MOURADI PALACE 2005	3 000	60 000	854	60 854	0,01%	0,01%
SIHM2008	14 000	840 000	2 240	842 240	0,18%	0,17%
STAR 2004	2 400	2 400 000	60 756	2 460 756	0,51%	0,51%
STB2008-16A/1	7 500	562 500	8 532	571 032	0,12%	0,12%
STB2008-20A/1	20 000	1 600 000	25 488	1 625 488	0,34%	0,34%
STB2008-25A/1	70 000	5 880 000	98 168	5 978 168	1,24%	1,24%
STB2010/1 +0.7%	20 000	1 600 000	28 144	1 628 144	0,34%	0,34%
STB2010/1 5.3%	50 000	4 333 000	96 640	4 429 640	0,92%	0,92%
STB 2011	30 000	3 000 000	99 192	3 099 192	0,64%	0,64%
STM2007	8 000	320 000	454	320 454	0,07%	0,07%
UNIFACTOR 2008	10 000	200 000	5 728	205 728	0,04%	0,04%
UNIFACT 2010 TMM+1	10 000	800 000	18 800	818 800	0,17%	0,17%
UIB 2009 CAT C	100 000	8 500 000	82 800	8 582 800	1,79%	1,78%
UIB 2011-1	30 000	2 850 000	14 160	2 864 160	0,60%	0,59%
UIB2011-2	65 000	6 500 000	205 348	6 705 348	1,39%	1,39%
CHO 2009	5 000	500 000	15 520	515 520	0,11%	0,11%
MEUBLATEX 2010 TRA	7 000	700 000	13 093	713 093	0,15%	0,15%
HANNIBAL LEASE 2009/1 TMM+1	20 000	800 000	464	800 464	0,17%	0,17%
HANNIBAL LEASE 2009/1 TMM+1,5	20 000	800 000	4 800	804 800	0,17%	0,17%
HAN LEASE2010	30 000	1 800 000	21 744	1 821 744	0,38%	0,38%
HAN LEASE2010-2	34 000	2 720 000	100 450	2 820 450	0,59%	0,59%

HAN LEASE2012-1	20 000	2 000 000	880	2 000 880	0,42%	0,42%
ELWIFAK 2010 TMM+0,775	20 000	1 600 000	39 440	1 639 440	0,34%	0,34%
ATTIJ LEAS 2010-1	30 000	1 800 000	3 336	1 803 336	0,38%	0,37%
ATTIJ LEAS 2011	30 000	3 000 000	103 080	3 103 080	0,65%	0,64%
ATTIJARI LEASING 2012-1	15 000	1 500 000	25 680	1 525 680	0,32%	0,32%
ATTIJ BANK 2010	20 000	1 714 280	40 368	1 754 648	0,36%	0,36%
II- Titres émis par l'Etat		<u>145 271 445</u>	<u>10 149 486</u>	<u>155 420 931</u>	<u>32,33%</u>	<u>32,26%</u>
BTA		122 243 738	2 811 129	125 054 867	26,01%	25,96%
BTA à 6,90% -05/2022 sur 15 ans	19 665	19 729 117	431 230	20 160 347	4,19%	4,18%
BTA à 7,5% -04/2014 sur 10 ans	20 000	20 118 521	558 912	20 677 433	4,30%	4,29%
BTA 7% -02/2015 sur 10 ans	26 600	26 706 668	959 047	27 665 715	5,75%	5,74%
BTA à 8,25% -07/2014 sur 12 ans	17 260	17 339 227	262 159	17 601 386	3,66%	3,65%
BTA 5,5% - 03/2019 sur 10 ans	6 735	6 666 303	165 627	6 831 930	1,42%	1,42%
BTA 5,60% -08/2022 sur 10 ans	27 000	25 844 119	172 325	26 016 444	5,41%	5,40%
BTA 5,50% -10/2018 sur 10 ans	6 000	5 839 782	261 829	6 101 611	1,27%	1,27%
BTZc		23 027 707	7 338 357	30 366 064	6,32%	6,30%
BTZc Octobre 2018	12 000	6 420 000	1 381 658	7 801 658	1,62%	1,62%
BTZc 10/10/2016	10 000	5 133 807	2 009 257	7 143 064	1,49%	1,48%
BTZc 10/10/2016	15 000	8 023 500	2 786 203	10 809 703	2,25%	2,24%
BTZc 10/10/2016	6 400	3 450 400	1 161 238	4 611 638	0,96%	0,96%
III- Titres des FCC		<u>1 253 615</u>	<u>6 534</u>	<u>1 260 148</u>	<u>0,26%</u>	<u>0,26%</u>
FCC1 P2 12/10/2014	1 500	1 253 615	6 534	1 260 148	0,26%	0,26%
IV- Titres des OPCVM		<u>24 437 365</u>	<u>172 790</u>	<u>24 610 154</u>	<u>5,12%</u>	<u>5,11%</u>
AL AMANAH	8 435	867 379	(22 639)	844 740	0,18%	0,18%
FCP SALAMETT CAP	140 000	1 453 626	297 634	1 751 260	0,36%	0,36%
FCP SALAMETT PLUS	67 899	698 370	5 539	703 909	0,15%	0,15%
FINA O SICAV	5 350	555 349	(4 936)	550 413	0,11%	0,11%
MILLENIUM SICAV	20 504	2 179 661	(36 890)	2 142 771	0,45%	0,44%
SICAV TRESOR	63 164	6 608 227	(124 632)	6 483 595	1,35%	1,35%
TUNISO EMIRATIES SICAV	51 979	5 288 156	22 331	5 310 487	1,10%	1,10%
UNIVERS OBLIG	66 038	6 786 597	36 383	6 822 980	1,42%	1,42%
Total		351 768 447	13 665 298	365 433 745	76,02%	75,85%

NOTE 5 : PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES :**5.1. Placements monétaires :**

Ce poste totalise au 30 Septembre 2012, la somme de 106.198.430 DT contre 97.276.352 DT au 30 Septembre 2011 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 30/09/2012	% actif net	% actif
I- Billets de trésorerie		<u>10 058 554</u>	<u>139 601</u>	<u>10 198 155</u>	<u>2,12%</u>	<u>2,12%</u>
<i>I.1 Titres à échéance supérieure à un an</i>		<i>1 800 000</i>	<i>55 311</i>	<i>1 855 311</i>	<i>0,38%</i>	<i>0,38%</i>
SIHM	1 300	1 300 000	41 044	1 341 044	0,28%	0,28%
SITS	500	500 000	14 267	514 267	0,11%	0,11%
<i>I.2 Titres à échéance inférieure à un an (non considérés parmi les quasi-liquidités)</i>		<i>8 258 554</i>	<i>84 290</i>	<i>8 342 844</i>	<i>1,73%</i>	<i>1,73%</i>
CIL	40	1 922 360	54 850	1 977 209	0,41%	0,41%
HANNIBAL	40	1 978 688	935	1 979 623	0,41%	0,41%
SIHM	400	400 000	13 389	413 389	0,09%	0,09%
UNIFACTOR	80	3 957 507	15 116	3 972 623	0,83%	0,82%
II- Certificats de dépôt		<u>95 922 484</u>	<u>77 792</u>	<u>96 000 275</u>	<u>19,97%</u>	<u>19,93%</u>
<i>II.1 Titres à échéance supérieure à un an</i>	-	-	-	-	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>
-	-	-	-	-	-	-
<i>II.2 Titres à échéance inférieure à un an (non considérés parmi les quasi-liquidités)</i>		<i>3 996 555</i>	<i>344</i>	<i>3 996 899</i>	<i>0,83%</i>	<i>0,83%</i>
BNA	8	3 996 555	344	3 996 899	0,83%	0,83%
<i>II.3 Titres à échéance inférieure à un an (considérés en partie parmi les quasi-liquidités)</i>		<i>91 925 929</i>	<i>77 448</i>	<i>92 003 376</i>	<i>19,14%</i>	<i>19,10%</i>
BNA	172	85 925 929	52 137	85 978 066	17,88%	17,85%
BTE	12	6 000 000	25 311	6 025 311	1,25%	1,25%
Total		105 981 038	217 393	106 198 430	22,09%	22,04%

5.2. Placements à terme :

Ce poste totalise au 30 Septembre 2012 une somme nulle contre 87.577.336 DT au 30 Septembre 2011.

5.3. Disponibilités :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	30 Septembre 2012	30 Septembre 2011	31 Décembre 2011
Avoirs en banque	9 315 833	3 186	1 142
Encaissements perçus et non encore comptabilisés	(7 093)	(18 117)	(120)
Montant comptabilisés et non encore décaissés	(3 241)	-	-

Sommes à régler:	(100)	(100)	(100)
Rachats	-	-	-
Autres	(100)	(100)	(100)
Placements à régler	-	-	-
Sommes à encaisser	-	16 276	-
Total	9 305 399	1 245	922

5.4. Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités :

Le ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités est déterminé conformément aux dispositions combinées de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et de l'article 107 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers tel qu'approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010.

Au 30 Septembre 2012, le ratio susvisé s'élève à **19,78%** et a été calculé comme suit :

	Valeur au 30/09/2012	% actif
I- Liquidités	9 305 399	1,93%
I.1- Placements à terme	-	0,00%
I.2- Disponibilités	9 305 399	1,93%
II- Quasi-liquidités	85 978 066	17,85%
II.1- Bons de trésor à court terme	-	0,00%
II.2- Billets de trésorerie à échéance inférieure à un an	-	0,00%
II.3- Certificats de dépôt à échéance inférieure à un an	85 978 066	17,85%
Total Général (A) = (I + II)	95 283 465	
Total Actif (B)	481 776 761	
Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités (A)/(B)		19,78%

NOTE 6 : CREANCES D'EXPLOITATION :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	30 Septembre 2012	30 Septembre 2011	31 Décembre 2011
Intérêts à recevoir	238 986	-	238 224
Intérêts échus et non encaissés sur Obligations	200 896	-	-
Intérêts échus et non encaissés sur Billets de Trésorerie	21 312	-	238 224
Intérêts intercalaires échus sur obligations	16 778	-	-
Titres de créances échus	600 200	-	-
Obligations échues et non encore remboursées	600 200	-	-
Total	839 186	-	238 224

NOTE 7 : OPERATEURS CREDITEURS :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	30 Septembre 2012	30 Septembre 2011	31 Décembre 2011
Gestionnaire (BNA Capitaux)	361 512	355 793	389 130
Dépositaire (BNA)	216 907	213 475	233 478
Total	578 419	569 268	622 608

NOTE 8 : AUTRES CREDITEURS DIVERS :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	30 Septembre 2012	30 Septembre 2011	31 Décembre 2011
Dividendes à payer	248 403	-	-
Administrateurs - Jetons de présence	22 459	22 438	30 000
Commissaire aux comptes	13 506	14 959	20 000
Conseil du marché Financier (CMF)	37 363	39 276	44 856
Rachats	126 997	92 486	2 916 408
Autres	10 688	19 050	13 935
Total	459 416	188 209	3 025 199

NOTE 9 : CAPITAL :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	30 Septembre 2012	30 Septembre 2011	31 Décembre 2011
Capital au début de période			
Montant	496 356 300	405 671 000	405 671 000
Nombre de titres	4 963 563	4 056 710	4 056 710
Nombre d'actionnaires	3 652	3 602	3 602
Souscriptions réalisées			
Montant	402 248 400	288 174 400	394 006 700
Nombre de titres	4 022 484	2 881 744	3 940 067
Rachats effectués			
Montant	(430 484 100)	(204 915 000)	(303 321 400)
Nombre de titres	(4 304 841)	(2 049 150)	(3 033 214)

Capital fin de période

Montant	468 120 600	488 930 400	496 356 300
Nombre de titres	4 681 206	4 889 304	4 963 563
Nombre d'actionnaires	3 780	3 623	3 652
Sommes non distribuables de la période	(266 355)	(351 285)	(209 588)
1- Résultat non distribuable	(307 682)	(281 149)	(127 482)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(265 321)	(281 149)	(127 476)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(42 361)	-	-
Frais de négociation de titres	-	-	(5)
2- Régularisation des sommes non distribuables	41 327	(70 136)	(82 106)
Aux émissions	(451 714)	(260 604)	(372 273)
Aux rachats	493 042	190 468	290 166
Sommes non distribuables de(s) exercice(s) clos	(434 388)	(224 800)	(224 800)
Total	467 419 857	488 354 315	495 921 912

NOTE 10 : SOMMES DISTRIBUABLES :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	30 Septembre 2012	30 Septembre 2011	31 Décembre 2011
Résultat d'exploitation	13 968 909	13 483 497	17 916 071
Régularisation lors des souscriptions d'actions	5 454 585	4 403 523	8 017 924
Régularisation lors des rachats d'actions	(6 107 493)	(3 192 569)	(6 668 817)
Total	13 316 001	14 694 451	19 265 179

NOTE 11 : REVENUS DU PORTEFEUILLE - TITRES :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Période du		Période du
	01/07 au 30/09/2012	01/07 au 30/09/2011	01/01 au 31/12/2011
Revenus des obligations	1 949 090	1 824 362	7 263 168
Intérêts courus	(462 712)	(679 446)	200 198
Intérêts échus	2 411 802	2 503 809	7 062 971

Revenus des BTA & BTZc	2 104 773	1 808 394	7 007 772
Intérêts courus	(8 431)	661 107	2 248 029
Intérêts échus	2 113 204	1 147 286	4 759 743
Revenus des FCC	13 717	26 863	112 293
Intérêts courus	(285)	(2 717)	(10 560)
Intérêts échus	14 002	29 580	122 853
Revenus des OPCVM	-	-	706 771
Total	4 067 580	3 659 619	15 090 004

NOTE 12 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Période du		Période du 01/01 au 31/12/2011
	01/07 au 30/09/2012	01/07 au 30/09/2011	
Revenus des billets de trésorerie	109 669	75 214	402 536
Intérêts courus	49 240	75 214	(133 512)
Intérêts échus	60 429	-	536 048
Revenus des certificats de dépôt	797 238	756 988	1 838 247
Intérêts courus	(2 087 584)	301 654	996 034
Intérêts échus	2 884 822	455 334	842 213
Intérêts des comptes de dépôt	22 624	625	5 578
Total	929 531	832 827	2 246 362

NOTE 13 : REVENUS DES PLACEMENTS A TERME :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Période du		Période du 01/01 au 31/12/2011
	01/07 au 30/09/2012	01/07 au 30/09/2011	
Revenus des placements en compte BNA	62	608 018	3 433 009
Intérêts courus	(4 253)	(180 579)	(185 394)
Intérêts échus	4 315	788 597	3 618 403
Total	62	608 018	3 433 009

NOTE 14 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Période du		Période du 01/01 au 31/12/2011
	01/07 au 30/09/2012	01/07 au 30/09/2011	
Rémunération du gestionnaire ^(*)	361 512	355 793	1 412 189
Rémunération du dépositaire ^(**)	216 907	213 476	847 314
Total	578 419	569 268	2 259 503

^(*) La gestion de la société PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV est confiée à l'établissement gestionnaire "BNA Capitaux". Celui-ci est chargé de la gestion administrative, financière et comptable de la société.

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire reçoit une rémunération de 0,25% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

^(**) La BNA assure les fonctions de dépositaire pour la société PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds de la société ;
- Encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants ;
- Régler le montant des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, le dépositaire reçoit une rémunération de 0,15% l'an, calculée également sur la base de l'actif net quotidien.

NOTE 15 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Période du		Période du 01/01 au 31/12/2011
	01/07 au 30/09/2012	01/07 au 30/09/2011	
Jetons de présence	7 541	7 562	30 000
Redevance CMF	122 546	120 608	478 708
Honoraires	5 027	5 041	20 000
Rémunération du Président du Conseil d'Administration	1 376	1 376	5 623
Rémunération du Directeur Général	2 353	2 353	9 412
TCL	10 032	10 664	41 559
Diverses charges d'exploitation	1 304	2 203	8 498
Total	150 180	149 807	593 801